

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non ».



UFF GLOBAL FONCIERES

ISIN : FR0010801266

MYRIA ASSET MANAGEMENT - GROUPE UFF

Objectifs et politique d'investissement

Classification de l'OPCVM : Néant

Description des objectifs et de la politique d'investissement

Le FCP est un OPCVM nourricier investi à hauteur de 90% minimum de son actif net en parts de classe M en euro d'Axa World Funds - Global Flexible Property, compartiment de la SICAV AXA WORLD FUNDS. Le reste sera investi en liquidités.

L'objectif de gestion est identique à celui du fonds Axa World Funds – Global Flexible Property, c'est-à-dire « de chercher à générer de la performance mesurée en dollars en investissant de manière dynamique dans des actions cotées et des titres de créance émis sur le marché immobilier mondial ».

Sa performance pourra être inférieure à celle du maître du fait de ses frais de gestion propres.

Caractéristiques essentielles

Le FCP sera investi en totalité dans l'OPCVM maître « Axa World Funds – Global Flexible Property, compartiment de AXA WORLD FUNDS Sicav de droit luxembourgeois, dont la stratégie est présentée ci-dessous :

A travers une approche de gestion active et discrétionnaire, le Gestionnaire financier s'efforcera d'atteindre les objectifs du Compartiment en investissant principalement dans des instruments émis sur des marchés de capitaux publics par des entreprises (y compris des sociétés de placement immobilier) du monde entier faisant partie du secteur immobilier. Ces instruments pourront inclure, par exemple, des actions, des obligations, des actions privilégiées et des obligations convertibles. Le secteur immobilier comprend des entreprises qui réalisent des activités telles que la location, l'achat, la vente, le développement, la gestion ou le courtage dans le domaine immobilier.

Les décisions d'investissement reposent sur une combinaison d'analyse macroéconomique, sectorielle et spécifique à la société. L'allocation tactique entre les actions et les obligations sera guidée par une analyse économique et des considérations en matière de structure du portefeuille. Le processus de sélection d'émetteurs s'appuie principalement sur une analyse rigoureuse du modèle d'affaires de la société, de sa gouvernance et de son profil général de risque/rendement.

Cette stratégie combine une sélection de titres de type « bottom-up » et, dans une moindre mesure, une analyse « top-down » portant sur la répartition géographique et thématique des actifs.

Descriptif des catégories d'actif et de contrats financiers

Le Compartiment investira dans des titres de créance négociables essentiellement notés « investment grade » et émis par des gouvernements, des sociétés, des entreprises publiques ou privées et des entités supranationales, y compris des warrants et des titres adossés à des actifs. Le Compartiment pourra également investir dans de tels titres de créance négociables de catégorie « sub-investment grade ».

Les titres de catégorie « investment grade » auront une notation au moins égale à BBB- chez Standard & Poor's, ou équivalente chez Moody's ou Fitch, et s'ils ne sont pas notés, seront considérés d'une qualité équivalente par le Gestionnaire financier.

Les titres de catégorie « sub-investment grade » auront une notation située entre BB+ et B- chez Standard & Poor's ou équivalente chez Moody's ou Fitch, et s'ils ne sont pas notés, seront considérés d'une qualité équivalente par le Gestionnaire financier. En cas de déclassement des titres au-dessous de B- chez Standard & Poor's ou d'une notation équivalente chez Moody's ou Fitch, ou s'ils ne sont pas notés, mais considérés d'une qualité équivalente par le Gestionnaire financier, les titres seront vendus dans un délai de 6 mois.

Si deux agences de notation différentes indiquent une notation différente, la notation la plus faible sera prise en compte. Si plus de deux agences de notation indiquent une notation différente, la deuxième notation la plus élevée sera prise en compte.

La sélection d'instruments de crédit ne repose pas exclusivement et mécaniquement sur la notation de crédit à disposition du public pour de tels instruments, mais aussi sur une analyse de crédit interne ou une analyse des risques du marché. La décision d'acheter ou de vendre des actifs dépend également d'autres critères d'analyse du Gestionnaire financier.

Le Compartiment pourra investir dans des instruments du marché monétaire.

Le Compartiment pourra, à titre accessoire, investir dans des actions émises en dehors du marché immobilier.

Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs nets dans des parts d'OPCVM ou autres OPC.

Les positions obligataires du Compartiment non libellées en dollars américains seront partiellement couvertes contre le dollar.

Aux fins de gestion efficace de portefeuille, tant dans un objectif de couverture que d'investissement, le Compartiment pourra également être exposé à de tels actifs via l'utilisation de produits dérivés, dans les limites fixées dans la section « Restrictions d'investissement ».

La Devise de référence du Compartiment est l'euro.

Recours aux produits dérivés

À des fins de couverture, le Compartiment peut négocier des contrats financiers du type CDS sur indices, avec ou sans rééquilibrage de l'indice sous-jacent. En cas de rééquilibrage de l'indice sous-jacent, les coûts ne seront pas importants. L'indice sous-jacent de ces CDS sur indices peut contenir un élément qui représente à lui seul plus de 20 %, avec un maximum de 35 % dans des circonstances de marché exceptionnelles, en particulier si, par exemple, sur un marché réglementé ou un marché monétaire spécifique, l'indice de référence est concentré, et si un émetteur dudit indice de référence est largement prédominant sur son marché de référence.

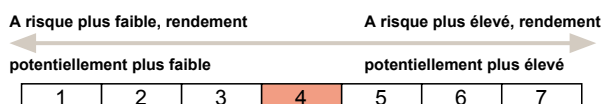
Modalités de souscription-rachat

- L'investisseur peut demander la souscription ou le rachat de ses parts, soit en montant, soit en nombre de parts, auprès du centralisateur l'Union Financière de France Banque (32 avenue d'Iéna - 75783 Paris Cedex 16).
- L'heure limite de réception des ordres qui sont traités à cours inconnu sur la base de la prochaine valeur liquidative est fixée à 11h00 le jour ouvré précédant le jour de calcul de la valeur liquidative. Pour les souscriptions ou les rachats qui passent par l'intermédiaire d'un autre établissement, un délai supplémentaire pour acheminer ces ordres est nécessaire pour le traitement des instructions.
- La valeur liquidative est calculée de manière hebdomadaire, le dernier jour ouvré de chaque semaine à Paris.
- Cette classe de parts capitalise intégralement ses sommes distribuables.

Autres informations

- La performance de l'OPCVM résulte de l'évolution de la valeur des parts de l'OPCVM maître.
- La durée de placement recommandée est de 6 ans.

Profil de risque et de rendement



Texte expliquant l'indicateur et ses principales limites

- L'OPCVM se trouve dans la catégorie de risque / rendement indiquée ci-dessus en raison de la volatilité des marchés des actions et des marchés de taux.
- Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Enfin, la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- L'OPCVM ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

Risques importants pour l'OPCVM non intégralement pris en compte dans cet indicateur

- **Risque de crédit** : l'émetteur d'un titre de créance n'est plus en mesure de payer les coupons ou de rembourser le capital.
- **Risque de liquidité** : l'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs.
- **Risque de contrepartie** : Il est lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme négociés sur les marchés de gré à gré et aux acquisitions et cessions temporaires de titres : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Les dispositions en matière de souscription/rachat du fonds Maître, dans lequel est investi votre OPCVM, sont expliquées dans la rubrique « conditions de souscriptions et de rachats » du prospectus du fonds Maître.

Pour consulter l'intégralité des risques liés à l'OPCVM, il convient de se reporter au prospectus, disponible sur le site : www.uff.net

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	4.00% maximum
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	2.43% TTC (1)
----------------	---------------

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

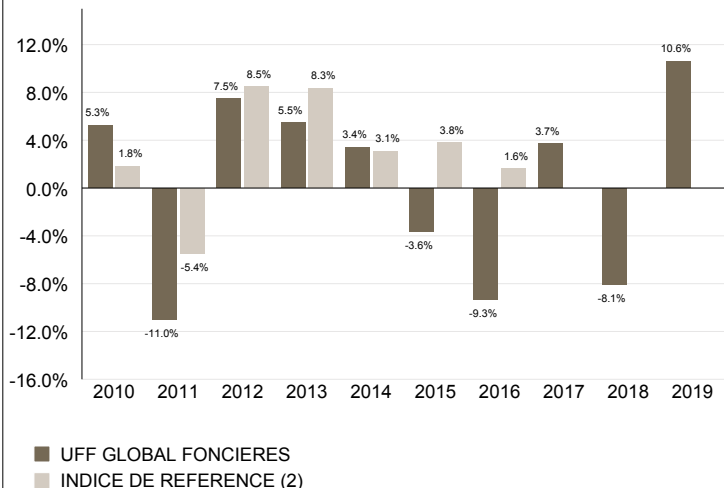
Commission de surperformance

Néant

(1) Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2019. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer au paragraphe « Frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.uff.net

Performances passées



Le fonds a été créé le 02 novembre 2009, celle-ci a été scindée et transformée en fonds nourricier en date du 14 septembre 2015.

Changement de fonds maître et suppression de l'indice de référence à compter du 20/02/2017.

Le calcul des performances présentées a été réalisé en Euro dividendes/coupons réinvestis. Il tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

(2) Suppression de l'indice composite 40% Eurostoxx® NR + 60% Eonia le 20/02/17 suite à un changement de stratégie d'investissement

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

Fiscalité :

Selon le régime fiscal de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM. La législation fiscale de l'Etat membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM :

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) et valeur liquidative sont disponibles à l'adresse suivante :

Union Financière de France Banque - UFF Contact - 32 avenue d'Iéna - 75783 PARIS Cedex 16 – France
0 805 805 809 (appel et service gratuits) - www.uff.net.

Le DICI, le prospectus et les rapports et comptes périodiques de l'OPCVM maître peuvent être fournis sur demande auprès de :

MYRIA Asset Management - 32 avenue d'Iéna - 75783 PARIS Cedex 16 - France - Téléphone : 01 40 69 64 75

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 03 février 2020.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers. Il est autorisé à la commercialisation en France.

La société de gestion de portefeuille Myria Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-14000039.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site www.myria-am.com.

La responsabilité de Myria Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Myria Asset Management, Société par Actions Simplifiée à Conseil de Surveillance au capital de 1 500 000€ enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 804 047 421. Siège social : 32 avenue d'Iéna, 75116 PARIS